BON DE COMMANDE

VAGUE 1 **2017**

Société

Raison sociale	
N° TVA Intra-Communautaire (à compléter obligatoirement)	
Nom Prénom	E-mail
Adresse	
Code postal Ville	Tél.
Montant de l'étude	
 → RAPPORT (synthèse illustrée et rapport d'étude comprenant les résultats chiffrés et infographiés) → CONFÉRENCE DE RESTITUTION dans votre structure → DATE DE LIVRAISON : 15 octobre 2017 	7 000 € HT* Conditions spéciales : 50% de réduction pour les start-up de – de 5 ans et/ou de – de 1M € de CA (pièces justificatives demandées) *TVA : le taux de TVA est de 5,5 % pour l'achat du rapport complet et de 20 % pour la conférence de restitution (2 000 € HT, compris dans le montant indiqué)
Personnalisation	
→ Workshop personnalisé : Nous consulter	
Règlement	
Par chèque : à l'ordre de l'ObSoCo Par virement : IBAN Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)	
Bon de commande à retourner avec le règlement à l'adresse suivante l'ObSoCo - 28, boulevard de la Bastille 75012 Paris, France Tél : 09 81 04 57 85 – compta@lobsoco.com	En signant ce bon de commande, le souscripteur s'engage à respecter les conditions générales de vente mentionnées au verso Fait à Le
Cachet et signature	



L'OBSERVATOIRE DES USAGES ÉMERGENTS DE LA VILLE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONFIDENTIALITÉ

Les Observatoires vendus en souscription sont propriété exclusive de l'ObSoCo et Chronos. Le souscripteur s'engage à ne pas diffuser le document à des tiers, et à ne pas les diffuser au public ou à la presse.

L'obligation de confidentialité ne concerne pas les synthèses de document données à la presse et mises dans le domaine public (avec l'accord des sponsors).

Les bases de données sont propriété de l'ObSoCo et Chronos, mais peuvent être acquises (contact Nathalie Damery – pour la vente).

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contrat au profit du client ou de l'ObSoCo et Chronos ne pourra comporter aucun transfert de droit de propriété intellectuelle tel que défini au code de propriété intellectuelle.

En conséquence, les rapports, notes, statistiques et autres données techniques réunies ou préparées par le client, demeurent la propriété du client. L'ObSoCo peut en prendre copie, mais ne peut utiliser ceux-ci pour un autre but que celui en rapport avec la mission sans l'accord préalable du client.

Le client s'interdit toute reproduction intégrale ou partielle des Observatoires établis par l'ObSoCo et Chronos sans son consentement préalable ou toute divulgation à l'extérieur de son entreprise, que ce soit à titre payant ou à titre gracieux. En cas d'accord avec l'ObSoCo et Chronos, le client s'engage à mentionner la marque l'ObSoCo et Chronos.

DÉLAI D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS ORALES ASSOCIÉES À LA VENTE DES OBSERVATOIRES.

Dans le cas d'un achat groupé (rapport écrit + présentation orale), la présentation orale sera due dans l'année qui suit la vente.

RÉGLEMENT DES LITIGES

Les parties entendent régler à l'amiable les éventuels litiges survenant entre elles et relatifs à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat. Si les parties ne réussissent pas à s'entendre, elles s'accorderont sur la désignation d'un arbitre impartial qui tranchera l'éventuel litige. A défaut de parvenir à un tel règlement, les litiges seront jugés par le Tribunal de Commerce de Paris. Les parties s'accordent à n'envisager cette dernière possibilité que comme ultime recours.